

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 AVRIL 2019 à 18H30.**

Présents : Tous les membres en exercice

Absents : /

Absents excusés : Monsieur Gérard HENIN (pouvoir à M. Bernard ROMMENS), Monsieur Geoffrey HANNOTEL (pouvoir à M. JP. LEFAIT), Madame Martine POTOT (pouvoir à M. Rachid TERKI), Madame Claire DENIS, Madame Nathalie COSTE.

Secrétaire : Monsieur Rachid TERKI.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2019.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 28 mars 2019.

Le compte rendu est visé par l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

2) Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose Monsieur Rachid TERKI comme secrétaire de séance. La proposition est adoptée à l'unanimité.

3) Travaux et projets d'investissements 2019

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le programme d'investissements pour 2019 proposé par les Commissions Travaux et Finances :

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2019			
Pose d'enrobé après les travaux d'assainissement.		200 000.00 €	Rues Eglise, Saintes, Colette, Profonde, des Tilleuls, le Bibrou. Environ 1/3 de la surface est prise en compte par Noréade.
Voie douce	Achat terrain	5 000.00 €	Acquisition des parcelles et d'une partie du bâtiment.
	Géomètre Notaire	3 500.00 €	Bornage et frais notariés.
	Démolition passage	6 500.00 €	Accès sur la rue des écoles.
	Palissade/barrières	13 200.00 €	Hauteur 2m, béton et bois.
	Eclairage	7 200.00 €	A leds avec détecteurs de présence.
	voirie enrobés	17 100.00 €	
	Grille	2 000.00 €	Le long du trottoir rue des Ecoles
Panneaux	1 100.00 €	Signalisation	
Nouvelle classe (ouverture)	Mobilier	3 300.00 €	Acquisition de tables et de chaises
	Matériel informatique	1 500.00 €	TBI, Vidéo projecteur, ordinateur

	Stores	700.00 €	Occultation.
Terrains Rue des quénélets	Géomètre + terrains	12 000.00 €	Emprise de 2 m sur la largeur des terrains le long de la voie communale pour aménagements.
Eclairage Rue des Quénélets		50 000.00 €	Concerne les nouvelles constructions.
Feux intelligents		25 000.00 €	Rue d'Ecques selon possibilités techniques.
Toilettes salle communale		3 000.00 €	
Frais études		26 246.00 €	RAR. Etudes médiathèque et sécurisation du CD77
Enrobés sur le haut de la Rue des Quénélets		18 728.00 €	RAR. Travaux effectués en 2018, payés en 2019.
Equipement salle		2 000.00 €	Four, micro-ondes, table inox.
Outillage		750.00 €	Aspirateur, Vêtement renforcé pour travaux dangereux.
Poteaux incendie		7 728.00 €	
		406 552.00 €	

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le plan d'investissements présenté ci-dessus et autorisent Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'obtention des subventions.

4) Tarifs des services municipaux

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de revoir certains tarifs appliqués pour les services municipaux.

	Tarifs 2019
Photocopie	0.20 €
Restaurant Scolaire (enfants)	3.40 €
Restaurant Scolaire (adultes)	3.80 €
Transport Scolaire	0.40 € / trajet (16.00€ la carte de 40 trajets)
Garderie	0.40 € / heure
Location de salle (repas)	300 € (résidant à Heuringhem) 350 € (extérieur)
Location de salle (vin d'honneur)	150 € (résidant à Heuringhem) 175 € (extérieur)
Concession perpétuelle simple (3.25 m²)	170 €
Concession perpétuelle double (5.72 m²)	300 €
Case columbarium (50 ans)	700 €
Emplacement caverne (50 ans) (1 m²)	100 €
Frais d'enregistrement	25€

Après discussion les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité les tarifs ci-dessus.

5) Participation aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement extérieurs de la commune

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'année dernière la commune avait octroyé une participation pour les enfants d'HEURINGHEM inscrits dans des Accueil de Loisirs sans hébergement à l'extérieur de la Commune, dans un rayon de 50 kms.

Après discussion, la commune reconduit cette participation de **1 euro par demi-journée de présence plafonnée à 50 € par an et par enfant.**

Cette aide est versée sur présentation de la facture et d'un RIB.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernées par ce dossier.

6) Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

Dénominations	Propositions
AIVES	180 €
Association AEP St Riquier	107 €
Association Sportive Condorcet	366 €
Club de l'amitié	180 €
Comité des Fêtes	3500 €
Club de football Ecques Heuringhem	1 623 €
Foyer Rural	1 787 €
Société de pêche	180 €
Société les Carabiniers	180 €
Société des archers St Sébastien	180 €
JSM Jeunesse Sportive de la Morinie	880 €
Association Bien Vivre à Heuringhem	150 €
Association Géry	150 €
Karaté Club Heuringhem	180 €
APARDE	240 €
U.D.D.E.N.D.A	42 €
Association Arc-en-Ciel	51 €
Les peps 62 (Pupilles de l'enseignement Public)	51 €
Association des Donneurs de Sang de l'Audomarois	16 €
APEI les Papillons Blanc	169 €
Association des décorés de la médaille d'honneur du travail	45 €
La Croix-Rouge française	50 €
Ligue Française la sclérose en plaques	50 €
Les restaurants du cœur	50 €
Anciens combattants	2000 €
Divers	1093 €

Monsieur le Maire présente le tableau ci-dessus en précisant que la Commission des finances propose de reconduire les mêmes subventions que l'année dernière pour pratiquement toutes les associations.

Il remercie Monsieur TERKI, Président du Comité des fêtes, d'avoir réduit sa demande de subvention de 700 Euros et propose d'attribuer cette somme à la JSM (Jeunesse Sportive de la Morinie) qui pour équiper la soixantaine d'enfants chaque mercredi et samedi après-midi ont d'énormes difficultés financières. Cette attribution est exceptionnelle pour 2019 et le montant sera revu l'année prochaine.

Concernant, la subvention attribuée à l'association des Anciens combattants, Monsieur le Maire rappelle le travail extraordinaire effectué par certains membres de l'association et en particulier par M. Auxenfants pour présenter au public la magnifique exposition du centenaire de l'armistice de 1918. La Commune a déjà participé financièrement à hauteur de 2000 euros et a prévu une subvention pour les travaux restants.

Après discussion les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité la proposition d'attribution de subventions ci-dessus.

7) Taxes locales.

Monsieur le Maire rappelle les taux des différentes taxes :

- Taxe d'habitation : 12.63 %
- Taxe foncière (bâti) : 15.72 %

- Taxe foncière (non bâti) : 42.67 %

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la Commission des finances propose de garder ces taux puisque leurs produits ont augmenté par rapport à l'année précédente.

Après discussion les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité les taux ci-dessus.

8) Budget Primitif 2019

Monsieur le Maire explique, chapitre par chapitre, aux membres du Conseil Municipal les propositions pour le Budget Primitif 2019.

Il s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT :

Les Dépenses et les recettes s'équilibrent à **1 230 660,35 Euros**.

INVESTISSEMENT :

Les Dépenses et les recettes s'équilibrent à **621 282,54 Euros** dont **44 974 Euros** en Restes à Réaliser (RAR).

Après discussion, le Budget Primitif 2019 est adopté à l'unanimité.

9) Enquête publique Parc Eolien Helfaut.

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique concernant l'exploitation d'un parc éolien par la société Boralex Helfaut SARL de 5 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison sur la commune d'Heuringhem aura lieu du 24 avril au 24 mai 2019.

Les conseils municipaux des communes environnantes peuvent donner leur avis sur la demande d'autorisation d'exploiter. Toutefois, la décision de délivrer ou non l'autorisation environnementale sera prise par le Préfet du Pas de Calais.

Après discussion, le conseil Municipal se prononce par 1 voix pour, 2 abstentions et 11 voix contre le projet éolien sur la Commune d'Helfaut.

10) Questions diverses.

Assainissement :

Un point est fait, par M. Yves Darques Maire adjoint en charge des travaux, sur le déroulement des travaux d'assainissement.

Porcherie :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un médiateur a été désigné par le Tribunal administratif pour le « Recours indemnitaire » déposé par l'exploitante de la porcherie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à **19h40**.

